

*Questions orales*

qu'en raison de la hausse des coûts, le nombre de jours de formation avait été légèrement réduit.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

**LE SERVICE DE TRANSPORT RAPIDE PROJETÉ POUR TORONTO—LA QUESTION DE LA CESSION CONTRE UNE SOMME NOMINALE DES EMPRISES DU CN ET DU CP**

**M. John Harney (Scarborough-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports qui sera peut-être heureux de voir le sujet passer des wagons couverts aux tramways. Étant donné que des études sur le programme de transport dans le grand Toronto ont recommandé l'établissement d'un service de transport rapide d'intérêt local pour l'est de Toronto, sur les emprises du CN et du CP, le ministre nous dira-t-il s'il a l'intention d'enjoindre les sociétés ferroviaires de s'efforcer par tous les moyens de céder ces emprises à l'intention des services urbains de transport rapide contre une somme nominale?

● (1200)

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, nous devons sous peu, la date sera peut-être déterminée au cours de la semaine prochaine, avoir une rencontre avec des représentants du gouvernement de l'Ontario afin d'étudier tous ces problèmes, y compris le rapport que j'ai déposé à la Chambre, il y a quelques jours. Actuellement, je ne suis pas au courant de la requête formelle à laquelle l'honorable député se réfère.

[Traduction]

**LE PROJET DE TRANSPORT RAPIDE ET LÉGER À TORONTO—LA POSSIBILITÉ DE FABRICATION DU MATÉRIEL ROULANT AU CANADA**

**M. John Harney (Scarborough-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je demande au ministre des Transports si son ministère envisage de faire construire au Canada le matériel roulant utilisé par ces systèmes rapides de transport urbain étant donné que le matériel est disponible uniquement aux États-Unis et que l'achat nécessiterait des milliards de dollars canadiens?

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une chose que nous étudions de très près. Aucune décision n'a encore été prise.

Nous tentons d'établir une politique générale qui englobera non seulement la ville de Toronto, mais tous les grands centres urbains du Canada.

[M. Andras.]

**LES COMMUNICATIONS**

**LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À LA LUMIÈRE DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE QUÉBÉCOIS**

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Étant donné la récente déclaration du ministre des Communications du Québec à l'effet que l'essence même de la Confédération est en cause à partir d'un dossier tel que celui des Communications, ajoutant qu'il s'agit d'une question fondamentale relative au pouvoir entre les provinces et le gouvernement fédéral et que, pour aller plus loin, il faudrait sortir du cadre fédéral, l'honorable ministre croit-il qu'il est grand temps de réviser la politique de son ministère à ce sujet?

**L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications):** Monsieur le président, les opinions du ministre québécois des Communications lui appartiennent et je les lui laisse.

Je crois que celles-ci reflètent un alarmisme qui ne correspond pas à la réalité.

\* \* \*

[Traduction]

**L'IMMIGRATION**

**LA POSSIBILITÉ DE RETRAIT DU MANDAT D'EXPULSION LANCÉ CONTRE M<sup>me</sup> DOROTHY HERTZBERG—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

**M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il s'agit d'un ordre de déportation intimé à une ancienne citoyenne canadienne, Terre-Neuvienne de naissance, M<sup>me</sup> Dorothy Hertzberg, pendant son séjour dans un hôpital d'aliénés à Saint-Jean (Terre-Neuve). A-t-on révoqué cet ordre et si oui, pour combien de temps?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une situation fort malheureuse et j'en suis conscient. Je n'aime pas la responsabilité qu'elle nous impose. Légalement, il n'y a aucun doute qu'elle transgressait la loi sur l'immigration dans sa forme actuelle, ce qui signifie qu'il n'y avait aucun fondement légal à une modification ou au retrait de l'ordre de déportation. Cependant, comme je l'ai dit publiquement, j'entends faire tout en mon pouvoir pour alléger la situation pénible qui en résulte, tout en respectant la loi.

**M. Carter:** Le ministre peut-il assurer la Chambre que cette dame ne sera pas déportée pendant qu'elle est une patiente de l'hôpital d'aliénés où elle est détenue actuellement?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je ne peux faire face à mes responsabilités et garantir que l'ordre de déportation ne sera pas exécuté, parce que la loi m'oblige à veiller à son exécution. Toutefois, nous sommes en rapport avec les conseillers médicaux et nous ne voulons certes rien faire qui empirerait la situation, mais il m'incombe de faire exécuter l'ordre de déportation.